



## **CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 12 Décembre 2023**

### **Avis sur le rapport 1-3 de l'exécutif régional : Rapport de développement durable 2022-23**

#### **Déclaration de François Thibaut au nom de la CGT**

Cet avis souligne la qualité globale du rapport annuel de développement durable présenté qui est à la fois dense et détaillé et vise à retracer l'ensemble de l'action régionale sur un an.

Cet avis relève aussi quelques oublis d'actions importantes de la Région comme la conclusion des CPIER Massifs à côté des CPIER Fleuve ou de la création récente d'une plate-forme numérique régionale des déchets gérée par ALTERRE BFC.

De même, cet avis insiste sur la quasi-absence d'évaluation des actions et politiques régionales en matière de biodiversité alors que la Région est chef de file de cette compétence biodiversité.

Cependant, la transversalité des diverses politiques et actions régionales n'est pas mise en avant entre la Région d'une part et les départements et les communes ou EPCI d'autre part.

Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique (PSE) de la Région est bien évoqué. Celui-ci organise le regroupement des agents régionaux sur certains sites plus vertueux énergétiquement et incite les agents régionaux à de nouvelles formes de travail.

Mais rien n'est dit du devenir des sites abandonnés par la Région. (Cette question rejoint celle des lycées, dont le regroupement semble envisagée et pose de nombreux problèmes : accès et mobilités pour les élèves et les familles, coût financier, devenir de ces biens immobiliers dont l'abandon contribue un peu plus à la désertification rurale mais aussi, en miroir, à la concentration urbaine, etc...) Pas davantage n'est abordé le bien-être des agents incités au télétravail ou à partager leur bureau sur la base du volontariat. Le télétravail transfère ainsi le coût énergétique du travail sur les agents salariés sans qu'aucun critère de mesure ne soit mis en place.

Malgré ces réserves, la CGT votera cet avis sur le RDD annuel.